

Les Chroniques

de

ignieu

de

Jun 2025

numéro 270



TRAVAUX VC1/MONTÉE DE LA RIVOIRE

Suite aux dégâts d'orage d'août 2024, des travaux vont être faits sur la VC1 (Montée de la Rivoire) **du 02 juin au 02 juillet 2025**.

Durant les travaux, la VC1 (Montée de la Rivoire) sera interdite à la circulation dans les deux sens de circulation en journée.

- ⇒ La journée et en semaine : une déviation sera mise en place par la Rue du Lavoir et la Rue du Lion d'Or. Un feu alternant sera installé aux extrémités de la rue du Lavoir pour permettre la circulation en toute sécurité.
- ⇒ La nuit et les week-ends : la VC1 pourra être empruntée par les automobilistes, un feu tricolore alternatif sera mis en place à chaque extrémité de la VC1.

Une déviation sera mise en place comme indiqué sur le plan ci-dessous :



Actualités

Pré-inscriptions scolaires

Rentrée 2025-2026

Pour inscrire vos enfants pour la rentrée 2025-2026 à l'école de Vignieu, vous devez demander par mail à mairie@vignieu.fr une fiche de pré-inscription. Une fois complétée, vous pouvez la renvoyer par mail accompagnée des pièces justificatives suivantes : copie du livret de famille, justificatif de domicile récent, copie des pages de vaccins de votre enfant.

Parallèlement, vous devez prendre rendez-vous avec le Directeur de l'école.

Merci de bien vouloir inscrire vos enfants le plus rapidement possible afin d'organiser la rentrée scolaire dans les meilleures conditions.

Kermesse Sou des Ecoles

Samedi 14 juin 2025

LE SOU VOUS INVITE
SAMEDI 14 JUIN
KERMESSE
Place de l'Eglise | Après le spectacle de l'école

SPECTACLE **BARBECUE**
JEUX **BUVETTE**
ANIMATIONS **MAQUILLAGE**

BON DE COMMANDE
Réponse et règlement pour le **Lundi 09 Juin MAXIMUM !**

NOM DE FAMILLE :
TÉLÉPHONE :

Menu 1 Saucisse+Frites+Boisson* :	x 5 € =	€
Menu 1 Merguez+Frites+Boisson* :	x 5 € =	€
Menu 2 Saucisses+Frites+Boisson* :	x 8 € =	€
Menu 2 Merguez+Frites+Boisson* :	x 8 € =	€
Ticket Jeux :	x 0,50 € =	€
*Boisson non alcoolisée.		TOTAL =
€		

Règlement par espèces ou chèque à l'ordre du Sou des Ecoles de Vignieu.

POUR RESERVER EN LIGNE PAR CB ->

Nous vous attendons nombreux pour clore cette année dans la convivialité et la bonne humeur !
L'équipe du Sou.





LE CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS

Le samedi 10 mai dernier, le Conseil Municipal d'Enfants a convié l'ensemble des élèves des classes de CE2, CM1 et CM2 pour décorer les toilettes de l'école élémentaire.

A l'aide de stickers, sur le thème de la jungle, les enfants ont pu embellir l'entrée des toilettes.



L'atelier plantations : Sur cette même journée, les enfants ont embelli les jardinières situées aux abords de l'école et de la Mairie. Ils ont également planté un sapin qui sera décoré en fin d'année.



Actualités

Bruits de voisinage

La belle saison arrive et pour la tranquillité et le bien-être de tous, pour tondre la pelouse, tronçonner un arbre, perforer un mur... il convient de bien respecter les horaires fixés par l'arrêté préfectoral n°97-5126 du 31 juillet 1997.

Horaires autorisés :

- ⇒ les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- ⇒ les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- ⇒ Les dimanches et jours fériés uniquement de 10h à 12h

Interdiction de brûler les déchets verts !



Rappel des obligations de taille et d'égagage des propriétaires riverains

Les riverains doivent obligatoirement :

- **Élaguer ou couper régulièrement** les plantations, arbres, arbustes, haies, branches et racines à l'aplomb des limites des voies publiques ou privées, avec une hauteur limitée à 2 mètres, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie).
 - Les branches et la végétation **ne doivent pas toucher les fils conducteurs** (EDF, téléphonie, éclairage public).
 - **Il est interdit de laisser pousser des haies** et des arbres à moins de deux mètres du domaine public (article R 116-2-5° du Code de la voirie routière).
 - Les branches et racines des arbres qui avancent sur son emprise doivent être coupées à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin.
- Dans le cadre d'une location, les frais d'entretien et d'égagage sont à la charge du locataire. (Décret du 26 août 1987).**

SYCLUM

SYCLUM - Déchèteries

A compter de mi-juin, les déchèteries du territoire passent en horaire d'été.

Rendez-vous sur www.syclum.fr pour connaître les horaires de votre déchèterie habituelle.

Agenda

Vendredi 06 juin 2025

ACCA Vignieu

Assemblée Générale Ordinaire

Local ACCA (stade)

Samedi 14 juin 2025

Sou des Ecoles

Kermesse de l'Ecole / Guinguette

Place Fanny Geneste

Sam. 28 juin / Dim. 29 juin 2025

Amicale Boule

Challenge Manu Charvet / Daniel

Moine / René Pimbonnet

Samedi 12 juillet 2025

Les Amis de Vignieu

Fête d'été

Place Fanny Geneste

Lundi 14 juillet 2025 11h

Cérémonie du 14 juillet

Représentation équestre proposée

par Le Haras del Lobo

Place Fanny Geneste

Jeudi 7 août 2025

Amicale Boule

Challenge F. Perrin

Vendredi 15 août 2025

Messe Notre Dame des Bois

Mairie

OUVERTURE LES SAMEDIS

Voici les samedis d'ouverture à venir :

- ◇ Samedi 7 juin 2025
- ◇ Samedi 6 septembre 2025
- ◇ Samedi 4 octobre 2025
- ◇ Samedi 08 novembre 2025
- ◇ Samedi 06 décembre 2025

La Mairie et l'Agence Postale seront exceptionnellement fermées le **vendredi 30 mai 2025**.

SERVICES MUNICIPAUX

Horaires d'ouverture de la mairie :

Lundi, mardi, jeudi : 8h-12h 13h-17h

Vendredi : 9h-12h

Ouverture de l'agence postale :

Lundi, mardi, jeudi : 8h-12h

13h-16h45

Vendredi : 9h-12h

**MAIRIE - 1 place de la Paix 38890
VIGNIEU**

Tél. : 04.74.92.56.96

E.mail : mairie@vignieu.fr

Site internet : www.vignieu.fr

Directeur de la publication : Camille Régnier

Pilotage : Ana-Paula Dumarterey

Rédaction : Camille Chaillet

Photos et impression : Mairie de Vignieu